

L'Alberta entame la première phase de son plan de réouverture estivale

1^{er} juin 2021

Les Albertains peuvent désormais profiter d'un repas sur une terrasse extérieure, aller chez le coiffeur et pratiquer des activités sportives, les taux de vaccination continuant d'augmenter et le nombre d'hospitalisations étant en baisse.

Le 18 mai dernier, avec 50 % des Albertains âgés de 12 ans et plus ayant reçu au moins une dose de vaccin, l'Alberta a atteint la barre qu'elle s'est fixée pour entamer la première étape de son plan de réouverture estivale. Ensemble, les Albertains ont réussi à réduire le nombre de cas et maintenir le nombre d'hospitalisations bien en dessous de 800 pendant la période d'attente de deux semaines.

Les mesures sanitaires assouplies de la première étape entrent donc en vigueur dès maintenant et s'ajoutent à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les lieux de culte qui a été autorisée le 28 mai dernier.

« C'est une première étape prudente en vue de la réouverture de l'Alberta et du retour à nos activités préférées. Cela est possible grâce aux 2,4 millions d'Albertains qui se sont fait vacciner contre la COVID-19 et à toutes les personnes qui continuent de respecter les directives de santé publique. »

Jason Kenney, premier ministre

« Je suis heureux que nous entamions la première étape de notre plan de réouverture estivale. Cela est uniquement possible en unissant nos forces pour nous protéger mutuellement et pour protéger notre système de santé. »

Tyler Shandro, ministre de la Santé

« J'encourage tous les Albertains à se faire vacciner contre la COVID-19 afin de se protéger eux-mêmes et de protéger leurs proches et leur collectivité. En se faisant vacciner, ils contribueront à la relance de notre province et l'aideront à traverser cette pandémie. »

D^{re} Deena Hinshaw, médecin-hygiéniste en chef

Les responsables continueront à suivre l'avancement du programme albertain de vaccination, tout en surveillant de très près le nombre d'hospitalisations et la transmission de la COVID-19.

Étape 1 : Deux semaines après que 50 % des Albertains âgés de 12 ans et plus ont reçu au moins une dose de vaccin et un nombre d'hospitalisations dues à la COVID-19 inférieur à 800

Dès le 28 mai

- La capacité d'accueil des lieux de culte passe à 15 % de leur taux d'occupation fixé par le code de prévention des incendies.

Dès le 1^{er} juin

- La limite de participants lors des rassemblements sociaux à l'extérieur augmente à 10 personnes. La distanciation physique doit être respectée en tout temps.
 - Les rassemblements sociaux à l'intérieur sont toujours interdits.
- Le service de restauration en personne sur les terrasses est de nouveau autorisé, la limite étant de quatre personnes par table.
 - Seules les personnes d'un même ménage ou une personne vivant seule accompagnée de deux contacts proches peuvent partager une même table.
 - D'autres restrictions, dont celle relative à la distanciation physique, s'appliquent toujours.
- Les activités physiques, artistiques et récréatives pour tous les âges sont autorisées à l'extérieur, avec un maximum de 10 personnes.
- La capacité d'accueil des commerces de détail augmente à 15 % de leur taux d'occupation fixé par le code de prévention des incendies. La distanciation physique doit être respectée.
- Les services personnels et de bien-être peuvent rouvrir sur rendez-vous seulement.
- Les cérémonies de mariage peuvent compter jusqu'à 10 participants, incluant le célébrant, les mariés, les témoins et les photographes ou vidéographes. Les réceptions sont toujours interdites.
- Les services funéraires peuvent avoir jusqu'à 20 invités, sans compter le personnel du salon funéraire, les représentants religieux ou les organisateurs. Les réceptions sont toujours interdites.
- Les mesures sanitaires relatives à la distanciation physique et au port du masque sont toujours en vigueur.

D'après le rythme actuel de la vaccination en Alberta et la baisse des hospitalisations, les mesures de la deuxième étape devraient entrer en vigueur le 10 juin, à condition que le nombre d'hospitalisations reste inférieur à 500 et qu'il continue de diminuer.

La troisième étape du plan devrait être mise en œuvre vers la fin de juin ou le début de juillet si les Albertains continuent à se faire vacciner et à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Les Albertains peuvent aussi suivre les progrès de la campagne albertaine de vaccination sur alberta.ca.

L'Alberta continuera à surveiller la transmission de la COVID-19 tout au long de la mise en œuvre de son plan de réouverture. Une étape pourra être suspendue pour tenir compte des tendances de transmission de la COVID-19 au niveau régional ou provincial.

En réaction à la pandémie de COVID-19, le gouvernement de l'Alberta met en œuvre des mesures précises visant à aplatir la courbe, à soutenir les petites entreprises et à protéger le système de santé albertain, et ce, afin de sauver la vie et le gagne-pain des Albertains et Albertaines.

Renseignements connexes (en anglais seulement)

- [Alberta's Open for Summer Plan](#) (Plan de réouverture estivale de l'Alberta)

Demandes de renseignements des médias

[Jerrica Goodwin](#)

587 988-3278

Attachée de presse, bureau du premier ministre